

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Aménagement du dépose minute au niveau de la porte d'entrée du bâtiment principal du CHU Amiens-Picardie

**À compter du mardi 27 septembre 2022, 12 places de stationnement seront accessibles devant la porte d'entrée du bâtiment principal dans le cadre du dépose minute.**



Le CHU Amiens-Picardie réorganise les abords de la porte d'entrée de son bâtiment principal, dans l'objectif de **faciliter et de fluidifier les flux entrants et sortants des patients.**

En effet, dès le mardi 27 septembre 2022, **la zone « dépose minute » disposera de 12 places.** Elle sera enclavée entre deux barrières : une d'entrée dans la zone et une de sortie.

**Après l'obtention d'un ticket délivré à la barrière d'entrée, un délai maximal de 20 minutes gratuites** sera proposé au conducteur du véhicule pour effectuer la dépose du patient. Au-delà, le dépassement fera l'objet d'une facturation acquittable au niveau de la barrière de sortie selon les modalités suivantes :

**Le tarif de dépassement a été fixé à 5 euros par tranche de dix minutes.** Ce tarif est bien supérieur à celui du parking P2 INDIGO (30 minutes gratuites, puis 90 centimes de l'heure et 9€ la journée) afin de persuader les conducteurs de l'importance de libérer les places rapidement et d'encourager ainsi la rotation permanente des véhicules.

Pour rappel, cette zone n'est pas accessible aux ambulances dans le cadre des transports allongés. A compter de cette même date, pour les transporteurs sanitaires et taxis conventionnés, une disposition complémentaire leur sera proposée. Après dépose de leur patient, il leur sera possible de profiter d'une zone d'attente gratuite située sur l'actuel parking du bâtiment Saint-Vincent-de-Paul. Son accès sera filtré par lecteur de plaque afin de leur garantir l'exclusivité d'utilisation.



## **À propos du CHU Amiens-Picardie**

Pôle d'excellence en santé, le centre hospitalo-universitaire Amiens-Picardie se déploie sur 4 missions : soin, recherche, enseignement et gestion de la démographie médicale.

Il est l'un des deux CHU des Hauts-de-France et le premier employeur de Picardie.

Établissement de référence, exerçant ses activités tant au bénéfice de son bassin de population de proximité qu'au bénéfice de son territoire de recours picard (greffes, oncologie, chirurgie conventionnelle et ambulatoire, maternité de niveau 3, urgences...), le CHU Amiens-Picardie est également fier de compter de nombreuses reconnaissances nationales et internationales grâce à ses équipes dynamiques et innovantes.

Acteur majeur de l'enseignement en santé, il participe activement au cursus des étudiants en médecine et pharmacie, dispose de 16 centres de formation pour les professions paramédicales et d'un centre de simulation de réputation nationale voire internationale, Simusanté®.

Doté d'un programme ambitieux de recherche et d'innovation, le CHU Amiens-Picardie affirme une politique dynamique d'investissement pour développer une prise en charge sécurisée et de qualité pour chaque patient.

Pleinement investi dans le plan santé ville-hôpital et porteur du groupement hospitalier de territoire « GHT Somme Littoral Sud » (10 établissements publics de santé), le CHU Amiens-Picardie favorise les synergies territoriales et capitalise l'émergence des savoir-faire.

Le CHU Amiens Picardie, l'Excellence à taille humaine pour chaque patient.

<http://www.chu-amiens.fr>

*Chiffres clés 2021 du CHU Amiens-Picardie (fortement impactés par la crise sanitaire)*

*+ de 800 000 visites par an*

*1 705 lits et places*

*6 481 agents dont 830 personnels médicaux*

*464 000 consultations externes*

*30 815 interventions chirurgicales*

*98 291 passages aux urgences*

*2 369 naissances*

*16 écoles et centres de formation*